

TRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20211130-31



Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

www.cctdm.fr

39

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés :

14

Total votants:

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président **Date de la convocation :** 23 novembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASANG, Yves GACON, Eric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Michel GONIN à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN à Claude GOUILLON-CHENOT
Taya ADJIMI à Hélène BOUDON
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'INGÉNIERIE AGRICOLE RENOUVELANT POUR TROIS ANS L'ANIMATION TERRITORIALE AGRICOLE

Rapporteur: Jean-François DELAIRE, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20211130-20211130_31-DE Reçu le 20/12/2021 Publié le 20/12/2021

Vu la délibération n° 20180531-25 du 31 mai 2018 par laquelle le Conseil Communautaire approuve le contrat-type d'ingénierie agricole proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

Le rapporteur rappelle que le contrat d'ingénierie forestière proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme visait à mettre en place sur son territoire une offre de services d'animation territoriale dans le domaine agricole II a été signé le 4 février 2019 pour une période de 3 ans, du 11 février 2019 au 10 février 2022.

Ce contrat prévoit notamment que TDM contribue à hauteur de 23 000 euros par an à l'activité à temps plein de l'animateur agricole dédié au territoire.

Les missions déployées par cet animateur sont :

- Apporter une connaissance fine du territoire ;
- Accompagner l'intercommunalité dans la définition et la mise en œuvre des politiques territoriales en termes d'installation et de transmission des exploitations agricoles;
- Accompagner à la transmission et à l'installation des exploitants en partenariat avec les acteurs de la profession agricole;
- Accompagner la réalisation des projets d'entreprise agricole via le déploiement d'un service public de proximité.

Le bilan de l'animation agricole est globalement positif : suivi des données agricoles du territoire, mise en place d'une veille agricole *via* Vigifoncier, animation de réunions communales, animation de réunions foncières sur plusieurs secteurs, plus de 15 porteurs de projet agricoles accompagnés, etc.

Aussi convient-il de renouveler pour 3 ans ladite convention par avenant.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du contrat départemental pour la mise en place d'une offre d'animation territoriale dans le domaine agricole, sur son territoire et sur la période du 11 février 2022 au 10 février 2025;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 53
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Abstentions:

Conseillers présents : 39

Représentés: 14

Non-participation:

Contre :

Pour ampliati<mark>on c</mark>ertifiée **c**onforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon